

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mai 2014  
COMPTE RENDU**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le vendredi 9 mai 2014, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance le mardi 15 Mai 2014 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (*séance ouverte à 20 h 30*).

**Présents** : M. REDA, Mme GUINOT-MICHELET, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMERAU, Mme FALGUIERES, M. PERROT, Mme HURIEZ, , Mme MOUREY, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, M. RIONDET, Mme HAMMA, Mme BAUSTIER, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, Mme MARIE, M. JADOT, M. CARBRIAND, Mme CLERC, M. CHAUFOUR, M. SALVI, M. GONNOT, Mme BENAILI.

**Absents représentés** : Mme BOURG représentée par M.MOREAU, Mr LEFFRAY représenté par M.REDA, Mme MOUTTE représentée par S.CLERC, M. BERTHAULT représenté par Mme BENAILI.

**Absent non représenté** : M. GODRON.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	28
Votants	32

- Secrétaire de séance : Mme FALGUIERES Virginie -

**Points divers**

- a) Le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 15 Avril 2014 est approuvé après amendements à LA MAJORITE (24 Voix POUR, et 8 ABSTENTIONS)
- b) Le Conseil Municipal **prend acte** des décisions prises par le Maire (du 26 mars au 23 avril 2014), en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet	Montant €
RESILIATION de la convention d'occupation d'un logement de catégorie T4 sis au 5 de la rue Petit à Juvisy (collectif Jaurès) signée par une décision du Maire en date du 19 août 2013 avec effet au 1er septembre 2013 (Effet au 28 mars 2014)	-
Convention passée avec le Centre Kapla pour l'animation d'ateliers dans le cadre d'un projet pédagogique destiné aux élèves de l'école maternelle Jean Jaurès sur l'année 2014	932,00
Convention pour une intervention lors de la journée pédagogique le 16 mai 2014 - Maison de la Petite Enfance	700,00
Convention pour l'organisation d'un spectacle le 12 juin 2014 - Parc de la Mairie	555,00
Marché n° 2013/009 J Travaux de réhabilitation du parc des grottes - Maçonnerie historique	15761,15
Marché n° 2013/002 J Travaux de réhabilitation du parc des grottes. Lot 2 Espaces verts / Aménagements paysagers	79,42

Avenant n°3 d'un montant de 6 539 € HT pour la société CCA Perrot concernant le lot n° 1 (réfection hydraulique et travaux hydrauliques) du marché n° 2013 002 J Travaux de réhabilitation du parc des grottes.	6539,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

### Direction Générale des Services

1) **Renouvellement de la commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL):**  
**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

à la MAJORITE (31 Voix POUR, et 1 ABSTENTION)

ADOpte le nouveau règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

à la MAJORITE (31 Voix POUR, et 1 ABSTENTION)

DECLARE ELUS :

- Mme GUINOT-MICHELET Isabelle (majorité)
- Mme POMMEREAU Chantal (majorité)
- M. DEZETTER Quentin (majorité)
- Mme BAUSTIER Amandine (majorité)
- Mme BENAILI Mounia (opposition)

Membres de la Commission Consultative des Service Publics Locaux

DESIGNE les 5 membres d'associations locales, à savoir :

à la Majorité (29 Voix POUR et 3 ABSTENTIONS)

- Fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP (dont parmi eux au moins un membre du comité d'usagers du post et périscolaire).
- APEED « Association des Parents d'élèves de l'Ecole Dolto »
- L'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)

à la Majorité (26 Voix POUR et 6 ABSTENTIONS)

- L'Association Juvisy-Basket

DIT que, dès que les associations, fédérations et instances concernées auront désigné leurs représentants, ceux-ci seront nommés par arrêté.

2) **Modification de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal dans les Syndicats, associations et organismes divers suite au renouvellement du Conseil municipal (Représentants association Juvisy-Thale).**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DIT qu'il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein de l'Association de Jumelage « Juvisy-Thale » en substitution des membres désignés lors de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2014.

DESIGNE :

- M. le Maire, membre de droit,
- Mme ERFAN Josette
- Mme BOURG Christine
- M. CHAUFOR Etienne

- 3) Abrogation de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 et élection des membres de la Commission d'Appel d'offres suite au renouvellement du Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par vote au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle et après dépouillement :

DECLARE la liste « d'union majorité et oppositions » élue par 28 Voix POUR et 4 CONTRE, à savoir,

SONT ELUS :

Membres titulaires :

- M.PERROT Jack (Majorité)
- M.LEFFRAY David (Majorité)
- M.PERRIMOND Michel (Majorité)
- Mme MARIE Aurélia (Majorité)
- M.CHAUFOUR Etienne (Opposition)

Membres suppléants :

- M.MOREAU Claude (Majorité)
- Mme POMMEREAU Chantal (Majorité)
- M.SAINT-PIERRRE Francis (Majorité)
- Mme HURIEZ Bénédicte (Majorité)
- Mme CLERC Sylvie (Opposition)

Membres de la Commission d'Appel d'Offres

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération du même objet en date du 15 avril 2014.

### Ressources Humaines

- 4) Modification n° 3 du tableau des effectifs:

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme présenté ci-dessous,

POUR LES AGENTS TITULAIRES

Ouverture des postes suivants :

- 1 poste de Rédacteur territorial à temps complet.  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.  
Filière : Administratif  
Cadre d'emplois : Rédacteur territorial  
Grade : Rédacteur territorial  
- Ancien effectif : 8  
- Nouvel effectif : 9 Promotion interne.
- 2 postes d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.  
Filière : Technique  
Cadre d'emplois : Adjoint technique territorial  
Grade : Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe  
- Ancien effectif : 76  
- Nouvel effectif : 78 Mise au stage.
- 1 poste d'Agent social territorial de 2<sup>ème</sup> classe temps complet.  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.  
Filière : Médico-sociale  
Cadre d'emplois : Agent social territorial  
Grade : Agent social territorial de 2<sup>ème</sup> classe  
- Ancien effectif : 0  
- Nouvel effectif : 1 Mise au stage.
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture territorial de 1<sup>ère</sup> classe temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emplois : Auxiliaire de puériculture territoriale

Grade : Auxiliaire de puériculture territoriale de 1<sup>ère</sup> classe

- Ancien effectif : 12

- Nouvel effectif : 13

Mise au stage.

ARRETE le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Equivalents temps plein
Effectifs permanents	330	239,80	234,25
Effectifs non permanents	91	59	39,70

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

### Service Education

- 5) Adoption du règlement de fonctionnement pour l'organisation des Centres de Vacances Eté 2014 :  
Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à L'UNANIMITE :

ADOPTE le règlement de fonctionnement pour l'organisation des centres de vacances Eté 2014.

### Relations internationales

- 6) Convention d'assistance technique entre le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval et la Commune de Juvisy-sur-Orge concernant la coopération décentralisée de Juvisy-sur-Orge avec la commune de Tillabéri (Niger) de 2014 à 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE de conventionner avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval au titre du partenariat technique entre les deux collectivités dans le cadre du programme de coopération décentralisée du Syndicat et des projets « Appui au développement des services urbains » que la Commune s'engage à réaliser à Tillabéri.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que cette convention est signée pour une durée de trois ans maximum.

### Informations diverses

M. le Maire présente le rapport d'activités de l'année 2013 de la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne.



La séance est levée à 22H15.



Le Maire

Robin REDA